

LES LANGUES REGIONALES DE LA FRANCE

Laura Ylä-Outinen (printemps 2007)

Introduction

La langue française a toujours eu une position très forte en France aussi bien parmi le peuple que dans l'administration. Les Français ont été fiers de leur langue, même au point qu'ils ont été peu enthousiastes de parler une autre langue. Il serait facile de penser que le français est la seule langue parlée en France. En réalité, il y a 23 langues régionales parlées en France métropolitaine et plus de 75 si l'on inclut les langues de la France d'outre-mer (Cerquiglini, 1999). Ces langues sont une partie importante de la culture française, mais ce n'est que pendant les dernières années que l'administration de la France a commencé le travail contre leur disparition. Malheureusement, l'usage des langues régionales a diminué considérablement et diminue toujours.

Dans cet essai, je donnerai une représentation de la situation linguistique en France métropolitaine aujourd'hui. Je veux me concentrer seulement à la situation de la France métropolitaine, car les langues d'outre-mer sont assez nombreuses et demandent un approfondissement plus vaste. Également, je ne traiterai pas les langues d'immigration, qui sont un autre aspect enrichissant de la situation linguistique en France, mais je me concentrerai seulement sur les langues régionales. Pour commencer, je donnerai un court aperçu historique, pour qu'on puisse mieux comprendre la situation actuelle. Après, je représenterai brièvement les langues régionales et leur situation. En dernier lieu, je traiterai l'usage des langues régionales aujourd'hui parmi le peuple français par rapport à celui du français. Pour conclure, je veux donner une vue à l'avenir des langues régionales.

Aperçu historique

France a toujours été un pays multilingue, et le français académique, la langue officielle actuelle, n'a pas toujours été la langue de majorité. Avant le Moyen Âge, il n'y avait pas de « langue française » mais les langues parlées en France étaient très diverses : il y avait des langues romanes, germaniques, italiennes etc. A cause de cela, il y avait un besoin de trouver une langue commune, surtout pour l'administration et pour le commerce. Au

Moyen Âge, deux genres de langues peuvent être distinguées : la langue du roi (la langue d'Île-de-France) et toutes les autres langues (appelées aussi les patois). A l'époque, la langue est devenue une indication de la classe sociale. La haute société parlait la langue du roi et elle avait une attitude très méprisante envers les patois, qui étaient parlés par les citoyens.

La situation est restée la même jusqu'au XIX^e siècle. La langue du roi et de la cour s'est peu à peu transformée en français, mais elle était toujours la langue de minorité. En 1539, l'ordonnance de Villers-Cotterêts a fait du français la langue nationale du royaume. Cependant, cette ordonnance n'était pas une offensive contre les patois, mais plutôt contre le latin, que l'église utilisait toujours. Le français officiel a toujours été fortement contrôlé par des grammairiens, des auteurs et des fonctionnaires. L'Académie Française a été créée en 1635, en partie pour renforcer ce contrôle, et en partie pour répandre la langue du royaume aussi parmi les citoyens. Petit à petit, une idéologie apparaît selon laquelle toutes les langues n'étaient pas égales et la France devrait avoir une seule langue, le français. Après la Révolution, en 1789, cette idéologie a gagné de plus en plus du terrain et les langues régionales sont devenues interdites dans les écoles et les médias publics français. Même l'hostilité apparaît envers les langues autres que le français. Les actions du gouvernement et l'opinion publique avaient des conséquences : les territoires se francisaient et l'usage des langues régionales commençait à diminuer.

Après la Deuxième Guerre Mondiale, le gouvernement a légèrement changé son attitude envers les langues régionales. En 1975, la loi Haby a permis l'enseignement de toutes les langues régionales (Wikipédia, 2007). Cette loi, en plus de quelques autres, a amélioré la position des langues régionales, mais elles sont toujours un sujet contradictoire en France. Par exemple, la France n'a pas encore accepté la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, qui propose un grand nombre d'actions pour protéger ces langues. Cependant, ces dernières années, la conscience de ces langues et de leur danger de disparaître a augmenté. C'est en grande partie à cause du travail d'un linguiste M. Bernard Cerquiglini (directeur de l'Institut national de la langue française), qui a fait un rapport sur les langues de la France.

Les langues régionales

Selon la recherche dirigée par Bernard Cerquiglini (1999), 23 langues régionales sont parlées en France métropolitaine. Le terme « langue régionale » peut être compris de nombreuses manières mais la définition de Cerquiglini est très claire : « Langue régionale est une langue pratiquée traditionnellement sur le territoire d'un État par les ressortissants de cet État qui constituent un groupe minoritaire et différente de la langue officielle de cet État. » Ces langues n'incluent pas les dialectes de la (les) langue(s) officielle(s) ni les langues des migrants.

La liste des langues régionales est longue et diverse :

<ul style="list-style-type: none"> - alsacien - basque - breton - catalan - corse - flamand occidental - francique mosellan - franco-provençal <p>Langues d'oïl :</p> <ul style="list-style-type: none"> - franc-comtois - wallon - champenois - picard 		<ul style="list-style-type: none"> - normand - gallo - poitevin-saintongeais - lorrain - bourguignon-morvandiau <p>Langues d'oc / occitan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gascon - languedocien - provençal - auvergnat - limousin - vivaro-alpin
--	--	--

Les langues les plus connues sont l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse et le flamand. On peut aussi diviser les langues dans les groupes plus grands : les langues germaniques (l'alsacien, francique mosellan, flamand occidental), la langue celtique (breton), les langues gallo-romaines (le franco-provençal, le franc-comtois, le wallon, le champenois, le normand, le poitevin-saintongeais, le gallo, le picard, le lorrain, le bourguignon-morvandiau), les langues ibéro-romanes (le catalan, le gascon, le languedocien, le provençal, l'auvergnat, le limousin, le vivaro-alpin) et la langue italique (le corse). Le basque est un isolat qui forme une famille en soi ayant environ 44 000 locuteurs.

Les langues se situent géographiquement dans les régions naturelles. Les langues germaniques sont parlées aux environs de la frontière allemande, les langues ibéro-romanes dans le sud de la France, les langues gallo-romaines dans le nord de la France, et le corse bien sûr au Corse. Le breton est parlé en Bretagne, dans l'ouest de la France car il se fonde sur la langue celtique brittonique.

Plus de 6 600 000 français parlent les langues régionales (Wikipédia). Il est difficile de savoir combien de locuteurs chaque langue a aujourd'hui, parce qu'il y a un grand nombre de locuteurs passifs. Autrement dit, ils n'utilisent pas la langue régionale qu'ils savent. La langue la plus grande, l'alsacien, a conservé sa position le mieux parmi des gens avec environ 548 000 locuteurs adultes. Après, le breton a environ 304 000 locuteurs, le catalan environ 132 000 et le corse environ 122 000. Les langues d'oc ont au total environ 526 000 locuteurs et les langues d'oïl l'en ont environ 204 000 (Ined, 2002). La transmission de ces langues des adultes aux enfants est très faible. L'alsacien est le mieux transmis, mais la situation est plus critique pour le franco-provençal, le breton, le flamand et la langue d'oc : neuf fois sur dix, ces langues ne sont pas utilisées par la génération suivante (Ined, 2002).

La langue de France – Les langues de France

L'article 2 de la Constitution de 1992 a déclaré que « la langue de la République est le français. » Le français a une position très forte aussi bien en France qu'à l'étranger, étant la langue officielle de la France et de nombreux autres pays, une des langues officielles de l'UE et de l'ONU, la seule langue officielle de la poste internationale et la langue officielle des autres organisations internationales. Quant aux institutions officielles et aux écoles, l'article 2 est bien vrai. Cependant, cet article ne dit rien de la réalité plurilingue de la France. Dans le recensement de 1999, on a remarqué que « 26 % des adultes vivant en France avaient pratiqué dans leur enfance une langue autre que le français » (Ined). La moitié de ces langues étaient des langues d'immigration et l'autre moitié des langues régionales ou frontalières. Cela veut dire 11,5 millions de personnes. Malheureusement, cette abondance linguistique est assez mal connue en France parmi des institutions mais aussi des citoyens qui ignorent leur propre compétence multilingue. Les familles ne transmettent plus les langues régionales autant qu'auparavant. Seulement 3 % des adultes ayant des enfants nés entre 1980 et 1990 disent qu'ils leur parlent une langue

régionale (Insee, 2002). Surtout, l'usage habituel de la langue régionale est diminué, alors que l'usage occasionnel est resté presque inchangé (Insee, 2002). Aujourd'hui, les langues régionales sont utilisées plutôt occasionnellement et le français est devenu la langue habituelle ; la situation inversée de celle du XVIII^e et XIX^e, et même du début du XX^e siècle.

Plusieurs choses effectuent à la transmission des langues régionales. Si un enfant est né dans le même département que ses parents, il est plus probable qu'il a reçu une langue régionale. Le métier a aussi un rôle important : les langues régionales sont plus souvent transmises par les parents ouvriers ou agriculteurs. Également, l'éducation dans une langue régionale augmente la probabilité de la transmission.

Malgré la position forte du français et la méconnaissance des langues régionales, un travail important a commencé pour protéger les langues de France. Leur place dans la société française est déterminée dans les textes législatifs et le ministère de la culture et de la communication soutient les langues de France à travers le cinéma, la littérature, la musique, etc. En 1999, l'observatoire des pratiques linguistiques a été créé pour donner à connaître la situation linguistique de la France à travers les pratiques langagières concrètes. En 2001, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF ou DGLF) a été créée pour protéger et renforcer la position des langues de France.

Conclusion

À cause du travail de nombreuses organisations, les langues régionales et toutes les autres langues de France sont aujourd'hui mieux connues que jamais. On a compris que plusieurs langues disparaîtront si l'on ne prend pas d'action. Est-ce que cela suffit pour préserver la pluralité linguistique ? On ne le sait pas encore. En même temps, la société française doit se heurter aux nouveaux défis linguistiques : la position de l'anglais et des autres langues étrangères est devenue plus forte. Selon l'Insee (2002), environ un adulte sur cinq n'utilise pas tout le temps le français pour parler avec des proches et une fois sur trois cette langue est une langue étrangère. Dans ce cas, 2 275 000 personnes disent qu'ils utilisent l'anglais. Cela fait l'anglais la première langue minoritaire de France, avant l'arabe (938 000) et le portugais (591 000) (Ined, 2002). Autrement dit, l'usage de l'anglais

a fortement augmenté, quand les langues régionales sont au bord de la disparition. Ce développement n'est pas très encourageant pour l'avenir des langues régionales. Cependant, les langues ont toujours été développées et il est inutile d'essayer de l'empêcher. Ce que l'on peut faire est d'essayer de connaître mieux cette partie de l'héritage culturel et rendre possible l'utilisation de ces langues ; le travail qui est heureusement déjà commencé.

Bibliographie

- « Les langues de la France » Cerquiglini B., *Rapport au Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, et à la Ministre de la Culture et de la Communication*, 1999
- « La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle » Héran F., Filhon A., Deprez C., *Population et sociétés*, no 376, Ined 2002
- « Langues régionales, langues étrangères : de l'héritage à la pratique » Clanché F., *Insee Première*, no 830, Insee 2002
- « La diversité des pratiques linguistiques : richesse d'un patrimoine national » Cerquiglini, B., *Langues et Cité*, no 1, Observatoire des pratiques linguistiques 2002
- « De l'observation scientifique à la politique linguistique » Encrevé P., *Langues et Cité*, no 1, Observatoire des pratiques linguistiques 2002
- Délégation générale à la langue française et aux langues françaises, DGLF(LF), www.culture.gouv.fr/culture/dglf , 22.2.2007
- Wikipédia : http://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_r%C3%A9gionales_de_France, 22.2.2007